

Déchets dangereux

Consultation de la population

Le Conseil Départemental de Mayotte finalise actuellement son premier Plan de Prévention et de Gestion de Déchets Dangereux (PPGDD).

Depuis le 16 juin 2017, la procédure de mise à disposition du public du projet de plan est lancée via la publication de l'avis dans deux journaux locaux : « les Nouvelles de Mayotte » et « France Mayotte Matin ».

Ainsi, du 26 juin au 26 août 2017, les documents relatifs au Projet de Plan et à son Rapport environnemental sont disponibles en version papier au siège du Conseil Départemental (horaires d'ouverture : 7h30-12h00 et 13h00-16h00) et en version électronique sur les Sites Internet suivants :

- Conseil départemental (<http://www.cg976.fr/>),
- A D E M E (<http://www.ademecanindien.fr/>) (à partir du 10 juillet),
- I n s i d e n s (<http://www.insidens.fr/>).

La population de Mayotte est appelée à donner son avis sur le projet, en version papier, sur un registre mis à leur disposition au siège du Conseil Départemental ou, en version électronique, sur le Site internet du Conseil Départemental (<http://www.cg976.fr/>).

La même faille de sécurité existe au niveau des poteaux de soutènement de la grille de la zone neutre. » Détaille le rapporteur.

Caméras aveugles et gardiens aussi

Bien entendu outre ces défenses actives il y a aussi des dispositifs passifs de sécurité pour éviter les évasions. Des caméras sont installées et les gardiens doivent garder l'œil ouvert pour contrôler tout ça. Le rapport de décembre dernier pointe encore des failles assez croquignolles qui démontrent qu'à Majicavo question horaires, tout baigne puisque des gardiens doivent tester les différents systèmes, mais aussi assurer la surveillance physique des détenus. « Tous les lundis l'équipe des parloirs contrôle les dispositifs comme le câble à choc. Les agents récupèrent au poste de contrôle interne les clés donnant accès au chemin de ronde. L'agent annonce le début de la ronde et contrôle chacune des zones en les mettant en alarme ce qui déclenche les caméras associées à la zone et donnent la vision de la zone concernée au poste de commandement interne. L'agent qui se trouve au PCI confirme le déclenchement de chaque zone. Un registre de contrôle existe au niveau du PCI » explique le rapport. Tout devrait donc baigner dans l'huile, le problème c'est que souvent l'agent n'est pas son poste et ne peut donc pas surveiller les caméras qui parfois ne marchent pas depuis des lustres comme l'écrit le rapporteur. « ...Le dispositif de câbles à chocs des zones 3 et 4 empruntés par les trois fugitifs (l'évasion de l'an dernier NDLR) était inopérant depuis

plusieurs semaines » Or en fouillant l'ordi qui collecte les dysfonctionnement, les rapporteurs se sont rendus compte que le dysfonctionnement était enregistré dans l'ordi depuis le 24 mai 2016, or il n'a pas été consigné dans le registre par les gardiens... Pas de bol non plus pour les caméras, qui étaient aveugles ce jour là et particulièrement la CR007 qui est censée filmer l'endroit par lequel se sont échappés les trois détenus. Pour être parfaitement au calme avec toutes ces alarmes qui peuvent se mettre à gueuler et donc les déranger, les gardiens peuvent les couper. Autre souci : la surveillance par le premier surveillant du travail de ses deux collègues l'un au PCI et l'autre chargé d'accompagner les détenus dans la cour de promenade. Il ne peut pas être à deux endroits à la fois puisque les horaires de départ en promenade sont les mêmes pour le QA et le QMAH. Donc les rapporteurs s'en prennent aussi à certains surveillants dont ils notent « que M. XXXX s'est abstenu de remplir ses fonctions dans des conditions telles que celles-ci ne puissent préjudicier à la bonne exécution des missions dévolues au service public pénitentiaire » Le rapport pointe aussi le comportement d'un autre gardien et propose que les deux gardiens fassent l'objet d'une « lettre d'observation » du directeur interrégional du service pénitentiaire d'outre-mer.

Copains d'abord et sécurité à revoir

Les agents aussi ne trouvent pas grâce aux yeux des missionnaires qui notent que : « les premiers surveillants doivent être repositionnés

dans la chaîne hiérarchique. De nombreux premiers surveillants ont exercé auparavant en qualité de surveillants au sein de l'établissement. Il en résulte pour certains, une proximité et une familiarité avec les agents, qui peut nuire au bon fonctionnement et à la sécurité de la structure. Pour d'autres, la passivité et le manque de confiance en soi ne permettent pas à ces gradés de s'imposer en tant que chef d'équipe face à certains surveillants. » Explique le rapport qui se penche enfin sur les mesures à prendre pour sécuriser le site. Même si le rapport note que dès le lendemain de l'évasion de l'an dernier, des mesures ont été prises pour sécuriser la zone par laquelle les détenus se sont enfuis, ça ne suffit pas. « De manière générale, si la construction en deux phases du centre pénitentiaire de Majicavo est récente, certaines zones de la structure sont néanmoins apparues très fragilisées et nécessitent l'engagement de travaux de sécurisation à brève échéance. » Majicavo est donc plus ou moins un endroit où il fait bon vivre sauf qu'un petit paragraphe des « conclusions générales » en dit déjà long sur ce qui s'y passe. « Le centre pénitentiaire de Majicavo a connu une surpopulation pénale importante dès la mise en service du quartier maison d'arrêt en décembre 2011, avec plus de 30 matelas au sol jusqu'au mois de juin 2016. Cette situation a conduit l'administration à modifier le régime d'une aile du quartier centre de détention en régime maison d'arrêt afin de faire face à ce surencombrement chronique » Tout est dit.

D.H.

Afin d'assurer la surveillance des zones neutres et du chemin de ronde, un système de vidéosurveillance a été installé respectivement en 2014 et 2015 durant les deux phases de construction du centre pénitentiaire.

Sur le secteur de l'évasion au quartier arrivant, l'établissement est doté d'un double dispositif de caméras sur cour de promenade dont le report est assuré à la fois dans le bureau du surveillant du quartier arrivant et au niveau du PCI. La cour est équipée de grilles anti-escalade munies à leurs sommets d'une rangée de concertina. Un espace non protégé existait jusqu'au jour de l'évasion entre la clôture de la cour et le toit du préau, permettant de l'atteindre après avoir simplement écarté le concertina rattaché au mur par un seul point de fixation. C'est d'ailleurs le modus operandi suivi par les trois fugitifs pour se hisser sur le toit du préau.

En outre, la mission a constaté que le mur surplombant le toit de la cour du quartier arrivant n'était pas muni de concertina ni d'épinoche.